

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (25) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, F. MERY, M. METAIS, L. BRARD, D. CROCHARD, C. HUMBLLOT

POUVOIRS (10) :

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD
JM. MEUNIER mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
G. MESLEM mandante a pour mandataire L. RABUSSIÉ
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire AF. BOURAT
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
E. FARHAT mandante a pour mandataire F. BRAUD
C. PAILLER mandant a pour mandataire F. MERY
S. LANSARI CAPRAZ mandante a pour mandataire M. METAIS
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE (4) :

Y. GANIVELLE, P. BARAUDON, K. WEINLAND, G. MICHAUD

Nom du secrétaire de séance : Charlotte HUMBLLOT

RAPPORTEUR : Monsieur Hubert PREHER

OBJET : Marché de travaux d'infrastructures et d'objets connectés – Autorisation de signature

Les infrastructures de réseaux tant électriques que numériques évoluent considérablement.

Ces évolutions réglementaires et technologiques ont permis de réaliser des économies dans le cadre par exemple du déploiement de fourreaux utilisés aussi bien pour l'éclairage public que pour les infrastructures numériques ou bien encore dans la mise en place de câblage banalisé dans les bâtiments avec l'homogénéisation des types de branchement entre la téléphonie et l'informatique.

Ces nouvelles façons de travailler impactent l'ensemble des services de la collectivité puisque cela concerne aussi bien les services chargés des travaux, les services en charge des infrastructures mais également les services utilisateurs qui sont amenés à utiliser de plus en plus des objets dits 'connectés' permettant une supervision globale des équipements et des évolutions plus rapides des services proposés.

Depuis plusieurs années, la Ville de Châtellerault a mis en place des infrastructures permettant de desservir des sites publics ou des sites ponctuels avec des déploiements de réseaux électriques et numériques conjoints.

On peut citer dans les exemples de réalisation : la mise en place de bornes d'accès connectées pour les rues piétonnes du centre ville, la mise en place de panneaux d'informations pour les parkings du centre ville ou bien encore le déploiement d'une infrastructure globale permettant de relier les écoles entre elles et vers Internet pour le développement des usages et des outils pédagogiques.

Afin de continuer d'accompagner les différents projets menés sur la commune, il est nécessaire de lancer un marché de travaux avec pour lot 1 la partie travaux de génie civil et électrique, pour lot 2 la partie infrastructure numérique et pour lot 3 la mise en place d'objets connectés que sont les caméras de vidéo-protection.

Ce marché à bons de commande doté de 3 lots est passé pour 4 ans fermes avec des montants maximums permettant d'anticiper les évolutions futures sur les 4 ans à venir.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 21 décembre 2017

n°20

page 2/2

Ces montants maximums sont les suivants :

- *pour le lot 1 : travaux de génie civil, le montant maximum est de 1,5 M€,*
- *pour le lot 2 : travaux de pose de liaisons numériques et accessoires, le montant maximum est de 1,5 M€*
- *pour le lot 3 : mise en place d'un dispositif de vidéoprotection urbain, le montant maximum est de 500 k€.*

* * * * *

VU le Code des postes et des communications électroniques,

VU l'article 77 du Code des marchés publics, sur les marchés à bons de commande,

VU l'article L2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales autorisant le maire à signer les marchés avant l'engagement de la procédure, sur délégation du conseil municipal sur la base de la définition de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

CONSIDERANT l'intérêt de ce type de travaux pour la Collectivité, notamment dans le cadre de sa politique de développement et d'aménagement de son territoire,

CONSIDERANT l'intérêt économique pour la collectivité de réaliser des travaux coordonnés pour développer son réseau d'infrastructures,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout documents relatif au marché de travaux d'infrastructures et d'objets connectés pour un montant maximum de 1,5Million € pour le lot 1, de 1,5Million € pour le lot 2 et de 500 000€ pour 4 ans. La consultation est un marché à bons de commande, passé pour une durée de 4 ans fermes.

Ces sommes font l'objet d'une inscription au budget principal sur les comptes 2315 et 2183.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

27 DEC 2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

